

L'agriculture familiale africaine au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

BERTI Fabio

fabio.berti@ulg.ac.be

et

LEBAILLY Philippe

philippe.lebailly@ulg.ac.be

Unité d'Economie et Développement rural
Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège
Passage des Déportés, 2 – 5030 Gembloux
Tél. 081/62 23 65 – Fax. 081/61 59 65

Résumé

L'agriculture familiale africaine est concernée directement par l'Objectif 1 du Millénaire pour le Développement, de réduire de moitié d'ici 2015 l'extrême pauvreté et la faim. En effet, selon la plupart des observateurs, 70% des pauvres sont localisés dans les zones rurales et sont agriculteurs. Dans ce contexte, il importe de s'interroger sur l'avenir des exploitations agricoles familiales en Afrique.

Après avoir présenté la problématique générale de l'exploitation agricole familiale dans le développement, les auteurs présentent une analyse au départ des constats qu'ils ont pu réaliser, respectivement pour les filières de rente de la zone forestière au Cameroun et pour le coton, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Les analyses sont réalisées à partir des observations effectuées au départ de différentes études financées essentiellement par la Commission européenne au cours de ces dernières années.

Il en résulte que le terme « agriculture familiale » recouvre des réalités très différentes avec une différenciation de plus en plus poussée des exploitations agricoles. Dans le même temps, il subsiste de nombreuses exploitations familiales plus « traditionnelles » mêlant des logiques d'autoconsommation et de marché avec des dotations en facteurs plus inégales et donc plus vulnérables.

L'enjeu primordial des politiques agricoles qui seront définies sera précisément de prendre en considération la dimension spécifique de ce type d'exploitation, cible prioritaire dans la lutte contre la pauvreté. L'orientation des politiques mises en œuvre autour du seul objectif de la production de biens agricoles ne permettra pas de réduire les disparités internes et souvent croissantes observées. Il convient donc d'intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les objectifs des politiques agricoles à mettre en œuvre.

L’agriculture familiale africaine au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Résumé

L’agriculture familiale africaine est concernée directement par l’Objectif 1 du Millénaire pour le Développement, de réduire de moitié d’ici 2015 l’extrême pauvreté et la faim. En effet, selon la plupart des observateurs, 70% des pauvres sont localisés dans les zones rurales et sont agriculteurs. Dans ce contexte, il importe de s’interroger sur l’avenir des exploitations agricoles familiales en Afrique.

Après avoir présenté la problématique générale de l’exploitation agricole familiale dans le développement, les auteurs présentent une analyse au départ des constats qu’ils ont pu réaliser, respectivement pour les filières de rente de la zone forestière au Cameroun et pour le coton, dans plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest.

Les analyses sont réalisées à partir des observations effectuées au départ de différentes études financées essentiellement par la Commission européenne au cours de ces dernières années.

Il en résulte que le terme « agriculture familiale » recouvre des réalités très différentes avec une différenciation de plus en plus poussée des exploitations agricoles. Dans le même temps, il subsiste de nombreuses exploitations familiales plus « traditionnelles » mêlant des logiques d’autoconsommation et de marché avec des dotations en facteurs plus inégales et donc plus vulnérables.

L’enjeu primordial des politiques agricoles qui seront définies sera précisément de prendre en considération la dimension spécifique de ce type d’exploitation, cible prioritaire dans la lutte contre la pauvreté. L’orientation des politiques mises en œuvre autour du seul objectif de la production de biens agricoles ne permettra pas de réduire les disparités internes et souvent croissantes observées. Il convient donc d’intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les objectifs des politiques agricoles à mettre en œuvre.

0. Introduction

L'agriculture continue de représenter le moteur essentiel du développement économique et social pour la plupart des pays pauvres. Elle occupe en effet le plus souvent la majorité de la main-d'œuvre et les produits agricoles représentent une part significative des exportations. Dans le même temps, l'alimentation constitue le premier besoin de base de l'humanité et la sécurité alimentaire se doit d'être considérée comme un bien public mondial.

L'Afrique subsaharienne, qui représente 13% de la population des pays en développement, compte 450 millions de paysans et 206 millions de personnes sous-alimentées, soit 25% du total des pays en développement et près d'un tiers de sa population (FAO, 2006). Elle est aussi le seul continent où la faim progresse : la FAO estime qu'un tiers de la population subsaharienne est sous-alimentée et que l'Afrique subsaharienne compte 24% de personnes souffrant de sous-alimentation chronique dans le monde. Sur 39 pays souffrant de pénuries alimentaires graves en mai 2006, près de deux tiers, soit 24, se trouvaient en Afrique: la dépendance alimentaire du continent ne cesse de s'accroître le rendant de plus en plus vulnérable à la fluctuation des cours mondiaux comme aux aléas climatiques.

Avec comme cadre de référence le droit à la souveraineté alimentaire, il apparaît cependant aujourd'hui difficile d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement de réduction de moitié du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde d'ici à 2015.

Face aux émeutes urbaines liées à la hausse des prix alimentaires et à son retentissement médiatique au printemps 2008, la Communauté internationale s'est mobilisée pour envisager les réponses nécessaires. Aujourd'hui, le retour de bonnes récoltes et la crise financière ont de nouveau relégué au second plan le scandale de la faim.

Or, la question de la sécurité alimentaire est d'autant plus cruciale qu'il faut répondre d'ici 2050 au défi de nourrir 9 milliards de personnes ce qui nécessitera de doubler la production tout en préservant la planète. Cela doit reposer sur un développement durable des agricultures locales fondé sur une reconnaissance des enjeux environnementaux (changement climatique, désertification, perte de biodiversité), car c'est la seule stratégie responsable pour permettre un bon approvisionnement des marchés.

Dans ce contexte, il importe de s'interroger sur l'avenir des exploitations agricoles familiales en Afrique. On estime en effet que 75% des 1,4 milliards de personnes extrêmement pauvres (moins de 1,25 USD/jour) vivent en zone rurale et dépendent des ressources naturelles pour survivre. Ironie du « sort », ce sont aujourd'hui les petits agriculteurs, les éleveurs nomades et les travailleurs agricoles sans terre qui sont les principales victimes de la faim.

Après avoir présenté la problématique générale de l'exploitation agricole familiale dans le développement, les auteurs présentent une analyse au départ des constats qu'ils ont pu réaliser respectivement pour les filières de rente de la zone forestière au Cameroun et pour le coton dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Les analyses sont réalisées à partir des observations effectuées au départ de différentes études financées essentiellement par la Commission européenne au cours de ces dernières années.

1. Problématique

De tous temps, les politiques de développement ont été exigeantes vis-à-vis de l'agriculture : son inertie éventuelle représente un facteur de blocage alors qu'elle se doit de contribuer au décollage de l'économie et au financement du développement. Longtemps, le modèle à appliquer et qui constituait la référence incontestable était celui qu'avaient pratiqué les pays industrialisés. Avec retard et comme dans une course poursuite, il fallait combler le handicap encore le plus souvent aggravé par une démographie qualifiée de galopante grâce au progrès technique et à l'aide financière fournie. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le mot magique des développeurs était « le projet ». L'industrialisation était considérée comme source de développement endogène et la première étape du développement était fondée sur l'exploitation de deux rentes : celle tirée des matières premières et celle tirée de l'aide extérieure.

Ce modèle de référence censé amorcer un processus de développement est aujourd'hui dénoncé par la plupart des agences de coopération et il convient de tirer les leçons d'un passé récent qui faisait l'objet d'un large consensus.

Tout d'abord, il est aujourd'hui admis que dans des économies à large dominante rurale, la croissance, la demande pour les biens et les services, l'épargne et les devises doivent venir majoritairement du secteur agricole. Or, lorsque les surplus produits sont systématiquement détournés de ceux qui les ont générés, les agriculteurs n'adhèrent plus au modèle qui leur est proposé. Ils adoptent des stratégies de repli sur soi basées sur la satisfaction des besoins exclusifs et immédiats de la cellule familiale.

Le deuxième constat réside dans les formes très variées des agricultures familiales africaines qui ont évolué selon des trajectoires multiples liées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques spécifiques. Les sociétés rurales sont hétérogènes et fréquemment soumises à des intérêts contradictoires. Trop souvent, ces évidences sont oubliées. Il en va ainsi notamment lorsque l'on considère que le facteur travail ne représente aucune contrainte ou que le problème du foncier est négligeable. Comment s'étonner lorsque la solidarité du clan prime, qu'un individu qui s'enrichit seul attise la jalousie, les convoitises voire l'exclusion du groupe !

Malgré des formes très variées, l'agriculture familiale africaine a ses spécificités par rapport à l'agriculture familiale de type européen. Cette dernière repose sur la famille mononucléaire et, jusque récemment, sur l'accès à des moyens à forte composante en capital, de nature intensive pour produire des denrées agricoles. Ainsi, favorisée par une politique agricole commune européenne, elle a évolué vers une exploitation de plus en plus grande et entrepreneuriale où le travail de l'agriculteur tend vers la prestation de services, pour un marché de produits agricoles fortement dominé par les multinationales et les centrales d'achats de grands distributeurs. A côté de cette agriculture familiale, a subsisté bien qu'en diminution lente et progressive une agriculture moins intensive, ayant moins accès aux facteurs de production, que l'on pourrait qualifier d'agriculture familiale paysanne.

Au niveau de l'agriculture familiale africaine, c'est d'abord la famille et non l'individu qui produit. Le rôle du chef d'exploitation est primordial, en particulier dans la répartition du travail (unités de productions collectives, et individuelles) et des terres cultivées. De plus, on

y produit d'abord pour vivre avant de vendre¹. Assurer la sécurité alimentaire de la famille est donc la priorité. Il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture familiale africaine s'inscrit dans l'exploitation familiale qui est un système d'organisation et de décision avant d'être un système de production. Souvent, l'agriculture familiale n'est viable qu'à travers une conception non restrictive de l'exploitation familiale incluant les activités non agricoles (stratégie de minimisation des risques).

Lorsque la sécurité collective est préférée à l'innovation individuelle qui exploite de manière intensive les ressources naturelles, la confiance dans des modèles techniques supposés tellement performants est ébranlée. Il ne s'agit pas ici de sacrifier des sociétés qui peuvent être très inégalitaires mais d'insister sur la nécessaire durée d'adaptation pour de telles sociétés réticentes à se couler dans des vérités étrangères à leur histoire et à leur culture.

Le troisième constat réside dans l'importance de l'investissement dans les ressources humaines en milieu rural. Celui-ci ne doit pas s'arrêter à la formation de quelques élites. Le capital humain est primordial. Il se mesurera à la capacité des hommes et des femmes à s'organiser, à innover, à assumer des responsabilités et finalement à s'adapter. Le développement agricole n'est pas seulement une question de ressources naturelles ou financières. Il est d'abord une question de capacité humaine et d'organisation. La formation et le progrès technique qui en découle sont les meilleurs gages pour une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Enfin, il n'y a pas de développement à long terme possible sans une agriculture de plus en plus intensive qui contribue tout d'abord à la sécurité alimentaire du pays, qui ensuite gagne des devises et crée un marché intérieur pour des produits manufacturés et des services. Certains « développeurs » défendent l'idée que l'agriculture paysanne enfermée dans ses traditions est condamnée à disparaître car non compétitive sur les marchés internationaux. Elle doit laisser la place à de véritables entreprises agricoles spécialisées, mécanisées et recrutant une main d'œuvre salariée. Dans la compétition internationale qui prévaut pour les matières premières agricoles, ce type d'exploitation est le seul à pouvoir gagner la course à la productivité et à la compétitivité.

L'histoire semble donner tort à ceux qui prônent cette vision de l'agriculture. Malgré le formidable exode agricole que l'on a déjà pu observer, l'agriculture paysanne a pu dans bien des régions manifester de remarquables capacités d'adaptation et d'efficience face à la rareté des moyens de production disponibles. C'est cette forme d'agriculture qui prédomine dans la plupart des pays. Les producteurs agricoles qui travaillent pour leur compte propre au sein d'exploitations familiales disposent d'une connaissance des particularités du terroir qu'ils ont le plus souvent héritée de leurs parents et d'une autonomie de décision. Pour améliorer leur niveau de vie, ils ont généralement intérêt à valoriser au mieux les ressources dont ils disposent en relativement faible quantité et on n'impose pas à ces paysanneries un développement de l'extérieur.

Partout et toujours, les agriculteurs ont adopté les modèles de développement lorsqu'ils en tiraient un profit. Comme l'ensemble des agents économiques, ils réagissent aux signaux des prix à condition qu'on ne leur ponctionne pas lourdement leurs revenus, à condition aussi que ces prix reflètent une concurrence équilibrée et ne connaissent pas

¹ « L'argent n'a de valeur dans nos mains que lorsque nos greniers sont remplis de céréales », citation d'un représentant du réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

d'excessives fluctuations. Ils demandent d'abord des marchés stabilisés, organisés et rémunérateurs. Alors seulement, les innovations techniques sont mise en œuvre avec succès.

Ce constat établi, des questions trop souvent évacuées restent posées : celles notamment en relation avec l'inégale répartition des ressources. Elles sont à l'origine de la pauvreté rurale et concernent la propriété foncière si inégalement répartie dans de trop nombreux pays, l'accès au crédit en milieu rural et les pratiques des usuriers. Les réponses ont un fort contenu politique et mettent en avant le rôle que doit jouer l'Etat pour corriger ces inégalités structurelles.

Les politiques agricoles en Afrique se doivent de faire face à un double défis : produire plus et assurer des revenus et donc des emplois à la population rurale afin de réduire l'exode rural et de lutter contre les inégalités et la pauvreté qui concernent d'abord les campagnes. L'avenir des agricultures familiales est clairement posé car à quelques exceptions près la production agricole est le fait de milliers d'hommes et de femmes à la tête d'exploitations que l'on a qualifiées de villageoises et qui se caractérisent par un lien structurel fort entre les activités économiques et la structure familiale.

Il en découle que les décisions (choix des spéculations, organisation du travail, gestion du foncier) sont influencées par des références plus sociologiques que financières. En outre, on assiste depuis la libéralisation à une dualisation du type d'exploitations agricoles avec, d'une part, l'émergence d'exploitations dotées en importants facteurs de production et adoptant des logiques d'entreprise produisant des biens exclusivement destinés au marché) et, d'autre part, la survie d'exploitations plus traditionnelles où les logiques d'autoconsommation sont parfois opposées à la mise sur le marché.

Le processus de libéralisation engagé depuis la fin de la décennie 1980 et pour lequel certains pays africains ont fait figure de pionniers s'est traduit par des changements structurels profonds dans les systèmes agricoles et dans les stratégies adoptées par les exploitants familiaux. L'effet de la libéralisation a encore été accentué par la chute drastique des prix des matières premières agricoles et par leur maintien à des niveaux « planchers » hypothéquant la rentabilité des investissements dans la plupart des filières. La résultante de ces deux chocs pour l'agriculture a été d'induire un accroissement des inégalités entre les différentes catégories d'acteurs au sein du monde rural et/ou entre les producteurs eux-mêmes.

Il existe donc un défi majeur en termes de politiques publiques et de dispositifs d'appui reconsolidés car il importe de bien cibler les objectifs et de différencier les instruments à mettre en œuvre selon qu'ils s'adressent au secteur des entrepreneurs agricoles ou à celui des exploitations familiales. Dans le premier cas, il s'agira de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement bien ciblées et capables de faire en sorte que les avantages compétitifs puissent s'exprimer. Dans ce schéma, une place prépondérante devra être donnée à l'installation de nouveaux entrepreneurs agricoles. Dans le second cas, les mesures intègreront davantage les aspects sociaux d'une politique axée sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Celle-ci suppose la mise en œuvre de mesures plus transversales.

Les travailleurs agricoles et les ménages ruraux ont des revenus faibles par rapport aux urbains. L'incidence de la pauvreté est plus forte dans le secteur rural. Comment promouvoir une agriculture et un développement économique qui réduisent la pauvreté rurale et aident à combler le fossé entre revenu urbain et revenu rural ? La réponse à cette question constitue un défi politique majeur. D'abord, de nouveaux gains en matière de productivité agricole seraient

nécessaires pour contribuer à améliorer la situation. De plus, les Gouvernements devraient renforcer les actions pour améliorer le fonctionnement des marchés notamment des intrants.

En outre, l'amélioration du contexte politique, en particulier en matière de sécurisation foncière, de régulations et de normes techniques pour les produits agricoles, de systèmes d'information des marchés, de crédit agricole et de règles pour encadrer la concurrence, a également un rendement social élevé.

2. Agriculture familiale et produits de rente au Cameroun

Le Cameroun, avec une population de plus de 17 millions d'habitants dispose d'un potentiel agricole riche et très diversifié. De l'avis de la plupart des observateurs, celui-ci est cependant encore sous-exploité et ce en dépit de la forte croissance de la production observée au cours des années qui ont précédés la crise financière.

Malgré la réduction de son importance relative depuis l'indépendance, le secteur rural reste le secteur clé de l'économie nationale tant pour sa contribution au PIB que pour les effets d'entraînement sur les autres secteurs.

La contribution du secteur rural à la stabilité sociale du pays est capitale de par son fort gisement en emplois et activités génératrices de revenus, son rôle clé dans la sécurité alimentaire et l'amélioration du cadre de vie.

Selon les statistiques de l'INS, le taux de pauvreté en 2007 s'élevait en moyenne à 39,9 % pour le pays avec cependant un taux de 55 % pour le milieu rural.

La croissance du Cameroun a été tirée durant de nombreuses années par les exportations de matières premières, d'origine agricole ou pétrolière. Les recettes d'exportation ont constitué une des sources essentielles de l'investissement public et privé. Les exportations du secteur rural représentent environ 55 % des recettes d'exportation du pays devant les 30 % provenant des hydrocarbures. Les principaux produits agricoles exportés sont le cacao (fèves, pâte, beurre et préparation), la fibre de coton, le café, la banane, le caoutchouc et l'huile de palme.

Selon les statistiques de l'Institut National de Statistique (INS), le PIB agricole a été évalué en 2007 à 1,71 milliards de F CFA en 2007, soit un peu plus de 20 % du PIB réel ; contre 30 % pour le secteur secondaire, 33 % pour le secteur tertiaire et 17 % pour le secteur non marchand et les taxes.

Depuis la crise financière, l'on note une chute généralisée de la production des différents produits du secteur primaire. Cette tendance s'explique en partie par le cycle végétatif des plantes, les conditions climatiques et la conjoncture difficile sur les différents marchés.

On distingue traditionnellement trois catégories de produits agropastoraux au Cameroun: les cultures vivrières, les produits agricoles industriels et d'exportation et les produits animaux et d'origine animale auxquels il convient encore d'ajouter la sylviculture, l'exploitation forestière et la pêche pour obtenir le secteur primaire.

Héritages du contexte historico économique, ces sous-secteurs recouvrent des réalités très différentes, notamment en termes de produits, de systèmes et de modes de production, d'acteurs, de marchés et de circuits de commercialisation.

Les cultures vivrières qui représentent à elles seules près des deux tiers du secteur primaire sont directement destinées à l'alimentation humaine, par opposition aux produits agricoles destinés à l'industrie. Très variées, elles rassemblent des racines et tubercules (taro, manioc, ...), des féculents (plantain), des céréales (maïs, sorgho, riz, ...) et des légumineuses (arachides, haricot, ...). Le développement de ces cultures a été spectaculaire et est logiquement lié à la croissance de la population nationale, et urbaine en particulier. Toutefois, certaines cultures vivrières participent de plus en plus aux échanges dans la sous-région et même sur le marché international.

Parmi les produits agricoles d'exportation et les cultures industrielles, on compte principalement le cacao, le café, l'huile de palme, le coton, la banane et la canne à sucre. De moindre importance, on compte aussi quelques autres produits comme l'hévéa, l'ananas, le thé et le tabac. Quelques produits transformés, comme l'huile de palme ou la canne à sucre, sont également largement consommés sur le marché intérieur. Six produits agricoles majeurs constituent l'essentiel du commerce extérieur des produits agricoles du Cameroun. Il s'agit du cacao (fèves, pâte, beurre et préparation), du café, de la fibre de coton, de la banane, de l'huile de palme et du caoutchouc.

Les filières agricoles d'exportation ont été depuis l'indépendance, le principal moteur de l'élévation du niveau de vie, en assurant le développement des revenus monétaires en milieu rural. Ces filières jouent un rôle sans équivalent dans la redistribution des revenus monétaires dans les campagnes et dans la répartition du pouvoir d'achat. Le revenu de plus du tiers de la population agricole du pays provient des cultures d'exportation produites presque en totalité par de petites exploitations familiales exception faite de la banane d'exportation et du palmier à huile au départ des agro-industries.

Au départ des résultats de la troisième enquête réalisée auprès des ménages (ECAM3), on constate que la dynamique de réduction de la pauvreté enregistrée au Cameroun à la fin de la décennie 90 ne s'est pas poursuivie jusqu'en 2007 et que l'objectif retenu par le Gouvernement dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) n'a pas été atteint en matière de lutte contre la pauvreté.

L'analyse des tendances de la pauvreté laisse apparaître une situation contrastée avec une légère amélioration de la situation des populations urbaines et une nette détérioration pour les ruraux.

L'aggravation de la situation observée en milieu rural s'explique en partie par le fait que les revenus d'activité n'ont pas cru à un rythme suffisant pour permettre aux paysans de préserver leur pouvoir d'achat. En effet, les prix d'achat aux producteurs n'ont pas évolué de manière à permettre aux paysans de préserver leurs niveaux de vie.

Le processus de libéralisation engagé depuis la fin de la décennie 1980 et pour lequel le Cameroun a fait figure de pionnier en Afrique au Sud du Sahara s'est traduit par des changements structurels profonds dans les systèmes agricoles et dans les stratégies adoptées par les planteurs. L'effet de la libéralisation a encore été accentué par la chute drastique des prix des matières premières agricoles et par leur maintien à des niveaux « planchers »

hypothéquant la rentabilité des investissements dans ces filières. La résultante de ces deux chocs pour l'agriculture camerounaise a été d'induire un accroissement des inégalités entre les différentes catégories d'acteurs au sein du monde rural et/ou entre les planteurs eux-mêmes. La filière palmier représente un bel exemple de la dualisation qui s'est opérée dans le contexte d'un environnement plus concurrentiel pour l'accès aux facteurs de production, du déclin des structures d'encadrement aux paysans et à la production et de la présence plus affirmée des firmes internationales suite notamment à la privatisation des plantations agro-industrielles qui appartenaient à l'Etat.

Aujourd'hui, le plan de relance de la filière palmier à huile au Cameroun se doit de faire face à un double défi : produire plus et assurer des revenus et donc des emplois à la population rurale afin de réduire l'exode rural et de lutter contre les inégalités et la pauvreté qui concernent d'abord les campagnes.

Un plan de relance de la filière impose que la priorité se résume à l'augmentation de la production au départ d'exploitations compétitives sur le plan international. Cela suppose de donner la priorité à l'amélioration de la productivité. Cependant, l'agriculture ne peut être confinée à cette dimension. Elle a un rôle important à jouer au niveau de la gestion de l'espace et de l'environnement. Elle est également le réservoir le plus important en matière d'emplois au Cameroun.

Au Cameroun, à l'exception des complexes agro-industriels, la production de l'huile de palme est le fait de milliers de planteurs à la tête d'exploitations que l'on a qualifiées de villageoises et qui se caractérisent par un lien structurel fort entre les activités économiques et la structure familiale.

Il en découle que les décisions (choix des spéculations, organisation du travail, gestion du foncier) sont influencées par des références plus sociologiques que financières. En outre, on assiste depuis la libéralisation à une dualisation du type d'exploitations agricoles avec, d'une part, l'émergence d'exploitations dotées en importants facteurs de production et adoptant des logiques d'entreprise produisant des biens exclusivement destinés au marché (les palmeraies villageoises appartiennent à cette catégorie) et, d'autre part, la survie d'exploitations plus traditionnelles où les logiques d'autoconsommation sont parfois opposées à la mise sur le marché.

La rentabilité de l'activité pour le planteur se doit d'intégrer d'autres éléments que ceux strictement en relation avec l'efficacité financière. Les aspects fonciers sont primordiaux. La plantation permet de « borner » l'espace et représente une reconnaissance d'un droit foncier pour le planteur.

Par ailleurs, le grand intérêt du palmier à huile réside dans sa capacité à procurer des revenus tout au long de l'année, de façon relativement régulière (il y a un pic de production en mars-avril mais la production des régimes est étalée sur l'année avec des différences en fonction des zones agro-écologiques) et récurrente (la plantation produit pendant de nombreuses années). L'intérêt pour cette filière est encore renforcé par le caractère de la demande : l'huile est utilisée au quotidien, des possibilités de transformation artisanale peuvent être trouvées au niveau villageois avec des rendements faibles au départ d'une technologie bien maîtrisée, la commercialisation est relativement aisée avec la juxtaposition de circuits formel et informel sur l'ensemble du territoire. Les sous-produits du palmier à huile sont également largement valorisés : utilisation des rames pour fabriquer les chaumes

des toits, fabrication de paniers, fabrication de clôtures, valorisation de la noix de palmiste, fabrication de vin de palme, ...

La filière « palmier à huile » au Cameroun peut contribuer à la résolution du problème de réduction de la pauvreté en milieu rural. La culture est peu ou pas mécanisée et fait appel à une main d'œuvre disponible dans la zone forestière. Les revenus sont relativement stables et réguliers. La production locale ne parvient pas à répondre à la demande qui s'accroît tant au niveau de l'industrie de la transformation secondaire que de la consommation alimentaire nationale et régionale (CEMAC).

3. L'agriculture familiale dans le système cotonnier en Afrique de l'Ouest

Le coton doit en grande partie son succès au modèle d'intégration verticale de la filière qui a prévalu dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest pendant la majeure partie de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. L'intégration verticale de la filière était effective depuis la production semencière jusqu'à la commercialisation du produit avec, notamment, un accès facilité aux intrants (fourniture à crédit à tout producteur d'un lot comprenant les semences, les insecticides et les engrains) dont le coût est déduit du prix du coton graine en fonction des surfaces déclarées et des intrants livrés.

D'autres facteurs techniques et organisationnels ont aussi contribué au succès de la culture du coton. On peut notamment mentionner : (i) la lutte chimique contre les parasites et la mise à disposition des producteurs de variétés de semences bien adaptées aux conditions locales ; (ii) une offre de services d'appui et d'infrastructures par le gouvernement et les sociétés cotonnières ; (iii) une contribution efficace de la recherche, surtout jusque dans les années 1990, pour mettre au point des itinéraires techniques adéquats, avec des variétés adaptées aux contraintes climatiques et agro-pédologiques et répondant également aux exigences évolutives de l'industrie textile ; (iv) la diffusion très large de la culture attelée, notamment par le biais de crédits de moyen terme gérés par les sociétés cotonnières ; (v) l'émergence d'un tissu associatif villageois autour de la culture du coton, de mieux en mieux organisé, les sociétés cotonnières leur délégant progressivement des fonctions de gestion des intrants et de commercialisation du coton graine.

Grâce à la garantie financière apportée par les contrats sur la fibre de coton, le maître mot de cette organisation de filière a été : « sécurisation », à la fois pour les producteurs des exploitations familiales, les sociétés cotonnières en situation de monopole², les banques et les institutions en charge en charge du financement des intrants, de la campagne d'achat, de l'égrenage et de la mise à FOB. Au niveau du producteur, avec la garantie d'un prix d'achat unique, annoncé en début de campagne, du coton graine sur l'ensemble de la zone cotonnière culturelle, il n'est pas étonnant de constater que le taux d'adoption du coton par l'exploitation familiale fut en moyenne très élevé dans les zones cotonnières dont l'expansion fut spectaculaire dans des pays tels que le Mali et le Burkina Faso.

Ainsi, de 1980 à 2005, la part de l'Afrique de la zone Franc CFA dans la production mondiale de coton fibre a doublé, passant de 2 à 4% et s'accompagnant d'un quintuplement de sa production de coton fibre. Mais surtout, au cours de la même période, elle a triplé l'exportation de sa fibre en volume, pour se hisser en 2004 au second rang mondial de l'exportation avec une part de marché en volume de plus de 12%, derrière les Etats-Unis

² Tant pour ce qui concerne la fourniture des intrants à crédit que l'achat du coton graine au producteur ayant reçu les intrants.

(40%). Ces résultats brillants ont permis de qualifier le coton de la zone Franc CFA, en majorité Ouest africain, de « success story ».

En Afrique de l’Ouest, environ 15 millions de personnes dépendent encore directement ou indirectement de la culture du coton. La part des exportations de coton dans les exportations totales est particulièrement importante pour des pays tels que le Burkina Faso³, le Mali et le Bénin.

La lutte contre la pauvreté est devenue l’élément central qui chapeaute l’aide au développement et engage les gouvernements nationaux, avec leur société civile, et les bailleurs de fonds, sur la base de stratégies de développement matérialisées par les DSRP/CSLP. Cependant, il est très difficile d’évaluer les impacts réels d’actions de développement sur la diminution de la pauvreté. Il en est de même pour apprécier l’impact du développement des filières coton en matière de lutte contre la pauvreté alors qu’elles revêtent une importance stratégique considérable.

Des études assez récentes, réalisées dans des pays voisins, ont apporté un éclairage intéressant. Ainsi, en zone cotonnière de Côte d’Ivoire (région Nord), des enquêtes menées en 2002 dans quatre villages (SERY, 2005) ont estimé le revenu monétaire net moyen par actif agricole pour apprécier le niveau de pauvreté monétaire prévalant dans ces villages. En comparant les villages, l’enquête a mis en évidence que le village où la culture du coton était peu pratiquée, seulement 28% des exploitants vivaient au-dessus du seuil de pauvreté alors que 72% étaient en dessous. Dans les trois autres villages, où la culture du coton était adoptée à plus de 95%, la proportion d’exploitants vivant au-dessus du seuil de pauvreté était élevée, de 70% à 95%.

Au Burkina Faso, des enquêtes sur le revenu des ménages ont montré que le coton s’affiche comme la première source de revenu monétaire et représente en moyenne 65% des revenus monétaires des ménages. Le coton est donc créateur de richesse et les producteurs de coton sont souvent considérés comme des paysans riches. Complémentairement, il est aussi important d’y noter la tendance vers une diversification des sources de revenus de l’agriculture sur l’exploitation familiale, notamment à travers des ventes de plus en plus importantes de céréales et d’autres spéculations, telles que le sésame. Il est donc primordial de réaliser à quel point le système coton a pu constituer un puissant moteur de monétarisation des ménages et d’accès à l’investissement.

Le « système coton » a également contribué positivement à la création d’emplois en milieu rural, à l’amélioration du niveau d’alphabétisation et de scolarisation. L’argent du coton a contribué à accroître le nombre d’écoles et le taux de scolarisation. Ainsi, le taux de scolarisation de la zone cotonnière est passé de 5 % en 1970 à près de 45% en 2000 (SERY, 2005).

Le coton dans l’exploitation familiale africaine n’est pas une monoculture. Par exemple, au Burkina Faso, dans la zone SOFITEX du Burkina Faso, la superficie moyenne cultivée des exploitations cultivant du coton était de 8 ha en 2005, mais variait de 3 à plus de 10 ha selon le degré d’équipement de l’exploitation, par rapport à la possession de paires de bœufs et de matériels de culture attelée. La superficie moyenne consacrée au coton ne représentait qu’entre 30 et 40% de la superficie totale des superficies cultivées.

³ Au Burkina Faso, les produits de coton ont contribué, en moyenne, à 70% dans les exportations du pays sur la période 1999-2005, avec un record de 77% atteint en 2004 pour une valeur de 160 milliards de FCFA.

Il est utile de rappeler que le coton n'est qu'un élément dans l'assoulement⁴ des cultures et qu'il permet, venant généralement en tête de rotation et accompagné d'un itinéraire technique (engrais, insecticides, herbicides, préparation du sol, ...), d'avoir un arrière-effet positif sur le rendement des cultures vivrières qui suivent le coton, en particulier les céréales. Par ailleurs, la pratique de la culture du coton se traduit non seulement par un effet rendement positif sur les céréales mais également par un accroissement des superficies consacrées aux céréales et autres cultures vivrières. Ainsi, on observe généralement un taux d'autosuffisance céréalière nettement supérieur dans les exploitations ayant adopté la culture du coton par rapport à celles qui l'ont peu ou pas adoptée.

La forte diffusion de la culture attelée dans les pays cotonniers de l'Afrique de l'Ouest⁵, a aussi nettement contribué au développement de la production cotonnière et vivrières, davantage par une augmentation des superficies emblavées que par une augmentation des rendements.

L'exploitation familiale africaine a nettement su tirer profit d'un système cotonnier proposant un marché à la fois sécurisé, organisé et rémunératrice et avec lequel la sécurisation prime sur des perspectives de maximisation des bénéfices. Cependant, la modernisation de l'exploitation qui a accompagné le développement de la culture du coton ne s'est que relativement peu traduite par une intensification de l'agriculture (intégration agriculture-élevage, augmentation des rendements, développement de cultures à haute valeur ajoutée...).

Ces dernières années, divers facteurs sont venus obscurcir la situation des filières cotonnières. Nous nous limitons ici à en rappeler les plus importants.

D'une part, il faut relever des facteurs exogènes relatifs à : (i) la persistance d'importants soutiens de quelques pays industrialisés à leur filière cotonnière, en particulier les Etats-Unis, dont certains entraînent des distorsions à la baisse des prix internationaux du coton ; (ii) la poursuite de la baisse tendancielle à long terme du cours international de la fibre de coton, notamment en raison de progrès technologiques ; (iii) la forte volatilité des cours du coton, accrue par un regain de la spéculation ; (iv) un renchérissement du coût des intrants, en particulier des engrains chimiques qui ont augmenté d'environ 50%, en prix courant, de 2004 à 2008 ; (v) pour les pays de la zone Franc CFA (liée à l'Euro), la lente dépréciation du dollar américain par rapport au Franc CFA qui s'est enclenchée à partir du second semestre 2002, pour atteindre un point bas en juillet 2008⁶ ; (vi) l'instabilité géopolitique de l'Afrique de l'Ouest marquée par un conflit ivoirien profond de 2002 à 2007 qui a sérieusement perturbé les filières cotonnières de la sous-région; (vii) les reports systématiques de réformes foncières qui accorderaient de vrais droits fonciers aux exploitations familiales et qui devraient contribuer à lever une condition préalable à une intensification durable de l'agriculture familiale.

D'autre part, les principaux facteurs endogènes se rapportent à : (i) la stagnation, voire une diminution des rendements du coton graine au champ (ii) la baisse de fertilité des sols dans certains zones cotonnières, en commençant par les anciens bassins de production ; (iii) l'apparition de résistances aux insecticides et les risques que les pesticides font courir aux

⁴ Il représente 30 à 40% de la superficie de l'assoulement.

⁵ Par exemple, en 2006, le pourcentage d'exploitations familiales non équipées en culture attelée était de plus de 75% au Mali, 68% au Burkina Faso et 45% dans la région Nord de la Côte d'Ivoire.

⁶ Soit, environ 45% de baisse pour le taux de change FCFA/USD par rapport aux plus hauts de 2002.

utilisateurs et à l'environnement, (iv) un appui-conseil et une recherche qui se sont pas suffisamment adaptés à l'évolution des contextes et des défis, les ajustements structurels des années 1980 et 90 ayant par ailleurs contribué à réduire significativement leurs moyens d'action ; (v) une défense insuffisante et une mauvaise promotion des qualités du coton africain (vi) la privatisation et libéralisation assez récentes de filières cotonnières ouest africaines qui, loin d'avoir apporté tous les effets positifs escomptés et faute de préparation et mesures d'accompagnement suffisantes, ont contribué à déstabiliser les filières cotonnières (ex. le Bénin et, plus récemment, la Côte d'Ivoire).

A partir de 2005, la conjonction de ces divers facteurs, avec des pondérations variables selon les pays, a conduit à l'apparition d'une crise financière grave et profonde des filières cotonnières ouest africaines. En commercialisant plusieurs campagnes de suite la fibre de coton à un prix nettement inférieur à son coût de revient, plusieurs sociétés cotonnières se sont fortement endettées au point que des besoins de recapitalisation urgents sont apparus. Le cas de la filière ivoirienne constitue l'exemple extrême où la conjonction de facteurs négatifs a conduit à un effondrement de la production de coton.

En conséquence, la production africaine de coton de la zone Franc CFA, après avoir atteint un pic lors de la campagne 2004/05, a chuté en moyenne de près de 50%⁷ au cours des quatre campagnes suivantes, ramenant la production de coton à un niveau inférieur à celui de la campagne 1995-96 et à peine supérieur à la production enregistrée en 1980/81. Sur le marché international de la fibre de coton, cette situation a conduit à une chute de la part du coton africain, en particulier celui provenant de la zone Franc CFA. En effet, ce coton qui représentait 15% des exportations mondiales de coton (71% du coton africain exporté) en 2003/04, ne constituait plus que, 7,3% des exportations en 2007/08 (57% du coton africain exporté).

Très peu d'autres types d'agriculture que celui de l'agriculture familiale africaine pourraient encaisser autant de chocs à la fois sans être irrémédiablement voués à la disparition. Cependant, le marasme qu'a connu le coton au cours des dernières années, avec un prix du coton payé au producteur en nette baisse et un coût des intrants fortement orienté à la hausse, a fini par avoir un important effet dissuasif sur certaines exploitations familiales. Cet effet est particulièrement marqué dans des pays tels que la Côte d'Ivoire et le Mali où de nombreuses exploitations ont renoncé, du moins provisoirement, à la culture du coton. La diversification culturale sur laquelle repose le système cotonnier a permis à d'autres exploitations d'opérer des arbitrages en faveur des cultures vivrières, en particulier les céréales (maïs, riz,...). En Côte d'Ivoire, il faut aussi noter la recherche d'alternatives à la culture du coton avec le développement spectaculaire de la culture de l'anacarde⁸ sur les terres cotonnières de la région Nord. Par ailleurs, selon leur degré de mécanisation et d'accès à la terre, toutes les exploitations familiales ne sont pas touchées de la même manière par la crise cotonnière. Une étude sur la filière cotonnière du Burkina Faso effectuée en 2007 a mis en évidence que les producteurs de coton issus d'exploitations en culture manuelle sont ceux pour qui la culture du coton était financièrement la moins rentable. En effet, ce type d'exploitation cumule plusieurs caractéristiques défavorables liées à un accès très limité aux moyens de production : faibles superficies cultivées, faibles rendements (moins d'une tonne à l'hectare pour le coton). Avec la crise cotonnière, ce type d'exploitation est particulièrement

⁷ Avec - 67% pour la production malienne de coton et - 64% en Côte d'Ivoire.

⁸ En quelques années, le Nord de la Côte d'Ivoire est devenu le second producteur mondial d'anacarde après l'Inde.

exposé à basculer d'une stratégie de sécurisation de l'exploitation vers une stratégie de survie pouvant conduire à un exode rural définitif.

Certaines évolutions positives pour les exploitations familiales cotonnières méritent d'être mises en exergue. Il convient particulièrement de souligner l'émergence d'associations de producteurs et d'interprofessions dont le développement a été accéléré avec les processus de privatisation/libéralisation des filières cotonnières. Cela s'est notamment traduit par une prise de participation des producteurs dans le capital de plusieurs sociétés cotonnières privatisées. Notons également l'émergence d'associations régionales africaines de producteurs de coton telles que l'AProCA (Association des Producteurs de Coton Africains) qui peuvent davantage défendre les intérêts de leurs producteurs membres sur la scène régionale et internationale.

A ce sujet, il est important d'observer au niveau de l'Afrique et non exclusivement dans les grands pays cotonniers, la montée en puissance de diverses associations de producteurs telles que le CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux), au Sénégal, et le ROPPA (le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest) au niveau régional. Il s'agit là d'opportunités très intéressantes à soutenir pour que l'agriculture familiale africaine soit de plus en plus prise en compte et figure au centre des nouvelles stratégies agricoles nationales et régionales.

4. Conclusions

L'agriculture familiale africaine est concernée directement par l'Objectif 1 du Millénaire pour le Développement de réduction de moitié d'ici 2015 de l'extrême pauvreté et de la faim. En effet, selon la plupart des observateurs, 70% des pauvres sont localisés dans les zones rurales et sont agriculteurs. En conséquence, les programmes mis en œuvre pour réduire la pauvreté se doivent de prendre en considération le monde rural et les dimensions spécifiques de la pauvreté qui y sévit.

Le terme « agriculture familiale » recouvre cependant des réalités très différentes : la production agricole est aujourd'hui le fait d'une grande variété d'exploitations agricoles ayant connu au cours de la dernière décennie d'importantes recompositions et mutations. Il résulte de ces trajectoires une différenciation de plus en plus poussée des exploitations agricoles avec l'émergence dans les campagnes africaines de véritables entreprises fortement dotées en facteurs de production et qui répondent aux logiques du marché (modèle fermier). Dans le même temps, il subsiste de nombreuses exploitations familiales plus « traditionnelles » mêlant des logiques d'autoconsommation et de marché avec des dotations en facteurs plus inégales et donc plus vulnérables.

L'enjeu primordial des politiques agricoles qui seront définies sera précisément de prendre en considération la dimension spécifique de ce type d'exploitation, cible prioritaire dans la lutte contre la pauvreté. L'orientation des politiques mises en œuvre autour du seul objectif de la production de biens agricoles ne permettra pas de réduire les disparités internes et souvent croissantes observées. Il convient donc d'intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les objectifs des politiques agricoles à mettre en œuvre. Pour ce faire, la dimension sectorielle est souvent un élément opérationnel qui permet de mieux cibler les appuis. L'exemple de la filière palmier à huile au Cameroun et de la filière coton en Afrique de l'Ouest permet d'alimenter la réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les ODM en 2015.

5. Références bibliographiques

- BARBEDETTE, L. (2004). Mieux connaître la réalité de l'exploitation familiale ouest-africaine, 32 p.
- BELIERES, J.F., BOSC, P.-M., FAURE, G., FOURNIER, S. et LOSCH, B. (2002) Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? Londres : IIED, 40 p. (Dossier des zones arides : IIED, 113).
- BERTI, F. (2008). Le prix du coton et des engrains : problématique économique de la zone franc. Conférence internationale sur les enjeux du coton GM. Burkina Faso, Ouagadougou, 13 - 16 septembre 2008.
- BERTI, F. (2007). Exemple d'élaboration d'une stratégie nationale : la filière coton du Burkina Faso. Conférence internationale : Cotton in Africa – Trends, incentives and institutions: what works, what doesn't and why? 6-8septembre 2007, Arusha – Tanzanie.
- DUFUMIER, M. (2004) Agricultures et paysanneries des Tiers mondes. Karthala, 598 p.
- LEBAILLY, Ph. (2007). L'Etat, les marchés des produits agricoles et le paysan. Communication présentée lors des XXIII Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde «L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement», organisées par la FUCAM et l'Association Tiers-Monde. Mons, 11 avril 2007.
- LEBAILLY, Ph. (2005). La malédiction des matières premières agricoles pour les pays en développement. Leçon inaugurale de la Séance d'ouverture de l'année académique 2005-2006. Gembloux, Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, le 4 octobre 2005.
- PETIT, M. (2006) L'exploitation agricole familiale : leçons actuelles de débats anciens. Cahiers Agricultures vol. 15, n°6, novembre-décembre 2006, 486-490.
- SERY ZAGBAI, H., BERTI, F. et LEBAILLY, Ph. (2006). Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. Etude de cas de la région de Korhogo, au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire. BASE Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2006 **10** (4), 325-334.
- SERY, Z. H. (2005). Evaluation de l'impact du coton sur le développement rural. Cas de la région de Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire (Thèse de doctorat), Gembloux, Belgique, Faculté universitaire des Sciences Agronomiques, 243 pages, 31 tableaux et 46 figures.
- WINTER, G. (2002) L'impatience des pauvres. Presses Universitaires de France, 294 p.
- YAYE, A.D. et BERTI, F. (2008). Les enjeux économiques autour de l'agroforesterie villageoise à Aguié (Niger). Tropicultura. Vol. 26, n°3, 141-149.